

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2949)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 33

présenté par
Mme Zanetti

ARTICLE 8 BIS A

I. – À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« d'une part, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« , d'autre part »

le mot

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.